

NATIONS UNIES
ASSEMBLEE
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 16 1981



COLLECTION



Distr.
LIMITEE

A/C.3/36/L.16
15 octobre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
TROISIEME COMMISSION
Point 81 de l'ordre du jour

IMPORTANCE, POUR LA GARANTIE ET L'OBSERVATION EFFECTIVES DES DROITS
DE L'HOMME, DE LA REALISATION UNIVERSELLE DU DROIT DES PEUPLES A
L'AUTODETERMINATION ET DE L'OCTROI RAPIDE DE L'INDEPENDANCE AUX
PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

Liban : Amendement au projet de résolution publié sous
la cote A/C.3/36/L.11

Amendement au paragraphe 2 du dispositif :

A la fin du paragraphe ajouter : sans préjudice de l'indépendance, de la
souveraineté et de l'intégrité territoriale des pays hôtes et des peuples de la
région.

